

**COLLOQUE DU MEDEF  
SUR LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE  
A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES**

**Paris, le 19 juin 2001**

**Déclaration de M. Seiichi Kondo  
Secrétaire général adjoint, OCDE**

Mesdames et Messieurs,

1. C'est avec un grand plaisir que je participe à ce colloque et je remercie le MEDEF d'offrir à l'OCDE cette occasion de discuter de l'intérêt des Principes directeurs avec les milieux d'affaires français.
2. Ce colloque du MEDEF sur les Principes directeurs de l'OCDE se tient à un moment particulièrement opportun : il coïncide avec le premier anniversaire de l'accord intervenu entre les ministres des pays de l'OCDE de mettre en place des Principes directeurs révisés de façon à y inclure des mesures renforcées pour assurer activement leur promotion et leur mise en œuvre. Des Points de contact nationaux -- généralement des entités gouvernementales -- ont été établis pour veiller à ce que les Principes directeurs soient sérieusement pris en considération par les entreprises dans leurs opérations à la fois au niveau national et à l'étranger, ainsi que par les autres parties concernées.
3. Ces Points de contact nationaux ont tenu hier leur première réunion annuelle à l'OCDE, qui se prolonge aujourd'hui par une Table ronde de l'OCDE sur la responsabilité des entreprises, organisée parallèlement au Colloque, afin d'échanger leurs expériences et d'œuvrer en faveur d'une plus grande prise de conscience et d'une utilisation plus importante des Principes directeurs.
4. Mais force est de reconnaître que les Points de contact nationaux ne pourront pas, à eux seuls, inciter les entreprises à se conformer volontairement à ces Principes directeurs. Il faut que vous estimiez qu'il en va de votre intérêt.

5. Je souhaiterais donc rappeler aujourd'hui pourquoi, à l'ère de la mondialisation, il est en effet dans l'intérêt des entreprises de travailler constructivement avec les gouvernements, les organisations internationales et la société civile pour faire en sorte que tous tirent parti des tendances économiques mondiales. Les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales doivent servir d'instrument à une telle coopération.

6. Parce qu'ils établissent des normes de conduite internationalement applicables pour les entreprises, les Principes directeurs sont pertinents non seulement pour les multinationales, mais pour **toute entreprise** opérant sur un marché concurrentiel, où ses rivales se conforment sans doute à un tel cadre de référence.

7. Mais avant d'examiner en détail les Principes directeurs de l'OCDE, je voudrais d'abord m'arrêter sur le contexte mondial plus général dans lequel ces Principes ont été convenus et sur la façon dont l'OCDE s'efforce de répondre aux préoccupations que suscite la mondialisation.

### **Dans quelles circonstances internationales les Principes directeurs ont-ils vu le jour ?**

8. Depuis la fin de la guerre froide, nous sommes entrés dans une nouvelle ère, marquée par une expansion sans précédent de l'économie de marché et du capital privé, une perte de pouvoir des états en faveur des marchés et une montée en puissance de la société civile. Dans un tel contexte, l'ordre et la prospérité au niveau international ne peuvent plus résulter d'un partage traditionnel du pouvoir entre les états, ni de l'hégémonie d'une superpuissance. Dans cette nouvelle ère de la mondialisation, la coopération entre quatre acteurs clés -- les états, les organisations internationales, la société civile et les marchés -- est devenue plus indispensable que jamais.

9. Aucun de ces quatre acteurs ne peut avoir un pouvoir dominant. Chacun dépend des autres et doit donc coopérer avec eux. L'idée selon laquelle l'échec de l'un entraînera l'échec des autres est une incitation puissante à la coopération. Par exemple, lorsque la crise économique a frappé l'Asie il y a quelques années, les retombées ont été ressenties dans l'ensemble de la région et au-delà -- affectant nos économies, nos gouvernements et notre cohésion sociale. Pour éviter ces difficultés, il est de toute évidence essentiel d'établir une forme de coopération interdépendante que certains spécialistes des sciences politiques ont appelé la "gouvernance mondiale".

10. Mais la gouvernance mondiale ne saurait s'accommoder de solutions rigides et stéréotypées. Elle exige un dialogue constant entre les parties intéressées, dans un esprit de coopération et de compromis. C'est dans cette perspective que l'OCDE a établi des Recommandations et des Principes directeurs pour les gouvernements de ses pays Membres, qui constituent en quelque sorte un "droit incitatif". Ces recommandations, qui sont souvent aussi acceptées par les gouvernements de pays non membres, apportent des réponses concertées aux enjeux de la mondialisation. Elles laissent généralement une certaine marge d'interprétation, tout en établissant néanmoins un modèle de pratiques exemplaires dont les pays peuvent s'inspirer lorsqu'ils cherchent à répondre aux préoccupations mondiales que sont le gouvernement d'entreprise, l'investissement, la politique fiscale, la politique de la concurrence et, ce qui est notre principal domaine d'intérêt aujourd'hui, les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales.

11. Si nous ne disposons pas de tels modèles et si nous n'y adhérons pas, nous risquons de subir des revers comme ceux de Seattle ou de Davos, qui pourraient inciter les gouvernements à adopter des réglementations plus rigides qui ne sont pas aussi adaptables aux rapides mutations auxquelles nous sommes tous confrontés à l'ère de la mondialisation.

12. Cette ère de la mondialisation a aussi entraîné la croissance rapide de l'investissement international, qui s'est traduit par des avantages immenses pour l'économie mondiale -- augmentant les revenus de beaucoup, élargissant les choix des consommateurs et encourageant une diffusion plus rapide des innovations en matière de technologie et de gestion.

13. Cependant, la mondialisation a suscité des préoccupations légitimes dans l'opinion publique. Si elle a permis d'augmenter les revenus d'un grand nombre, d'autres sont restés à la traîne, tant dans la zone de l'OCDE qu'ailleurs. En outre, d'aucuns considèrent que les multinationales basées dans les pays de l'OCDE sont impliquées, parfois involontairement, dans de graves problèmes -- corruption des agents publics, non-respect des droits de l'homme et commercialisation de produits peu sûrs. Pour la gestion de ces problèmes, les entreprises sont confrontées à une mosaïque de cadres réglementaires, juridiques et culturels.

14. Faire en sorte que la mondialisation profite à tous n'est pas, bien entendu, du seul ressort des entreprises multinationales. Les pays d'origine et les pays d'accueil ont aussi un rôle à jouer, tout comme les institutions multilatérales.

15. C'est dans ce contexte que les pays adhérents ont décidé d'entreprendre et l'an dernier ont conclu un Réexamen approfondi des Principes directeurs, dont je vais maintenant parler plus précisément.

### **Que sont les Principes directeurs ?**

16. Les Principes directeurs de l'OCDE sont des recommandations adressées aux entreprises multinationales afin de les aider à faire face à ces problèmes de gestion et à apporter une contribution positive aux collectivités dans lesquelles elles opèrent.

17. Les Principes directeurs sont **volontaires**, mais ils contribuent à définir des pratiques appropriées pour les activités commerciales et industrielles internationales.

18. Les Principes directeurs couvrent dix domaines, notamment les relations professionnelles, l'environnement, la lutte contre la corruption et la protection des consommateurs.

### **Comment les Principes directeurs sont-ils mis en œuvre dans les pays participants ?**

19. La mise en œuvre des Principes directeurs s'appuie sur les **Points de contact nationaux**. Il s'agit souvent de services gouvernementaux mais, dans nombre de pays, notamment la France, une structure tripartite, impliquant le gouvernement, le patronat et les syndicats, est utilisée. Le Point de contact national est chargé de promouvoir l'adhésion aux Principes directeurs par les entreprises opérant sur le territoire national ou à partir de ce territoire. Lorsque des questions se posent concernant leur mise en œuvre dans des circonstances spécifiques, on attend du Point de contact national qu'il contribue à les résoudre. Toute personne ou tout organisme peut entrer en rapport avec un Point de contact national pour poser une question sur un thème intéressant les Principes directeurs.

20. Comme je l'ai dit dans mon introduction, les Points de contact nationaux ont tenu hier leur première réunion annuelle depuis l'achèvement du Réexamen des Principes directeurs en 2000. Au moment où nous parlons, ils se réunissent aussi en table ronde pour examiner les relations entre ces Principes et d'autres instruments mondiaux en faveur de la responsabilité des entreprises.

## Quelle est la valeur ajoutée des instruments concernant la responsabilité des entreprises en général et des Principes directeurs en particulier ?

21. Le respect de normes en matière de responsabilité des entreprises est considéré non seulement comme un moyen de favoriser un développement plus durable dans les pays d'accueil des entreprises multinationales concernées, mais on estime aussi de plus en plus que cela sert l'intérêt des entreprises elles-mêmes. L'adoption de normes comme celles figurant dans les Principes directeurs de l'OCDE répond aux demandes des consommateurs, aux incitations juridiques et réglementaires et aux attentes des actionnaires et des représentants de la société civile. La responsabilité des entreprises et la maximisation des bénéfices sont donc souvent des objectifs solidaires.

22. Les Principes directeurs apportent une contribution distincte qui les rend complémentaires des autres instruments mondiaux en faveur de la responsabilité des entreprises. Alors qu'un instrument comme le Contrat mondial des Nations Unies cherche à instaurer des relations de coopération avec les entreprises en les invitant à prendre des engagements et à mener des actions de suivi, les Principes directeurs de l'OCDE sont fondés sur des processus intergouvernementaux et nationaux s'inscrivant dans le cadre de larges consultations avec les entreprises, les travailleurs et la société civile. Cette approche et le dispositif de Points de contact nationaux donnent aux Principes directeurs une grande légitimité et facilitent considérablement leur mise en œuvre.

23. Les Principes directeurs ont plusieurs autres caractéristiques distinctives.

- Premièrement, ils font **partie de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international**, qui constitue un cadre équilibré pour l'investissement international en définissant les droits et responsabilités des milieux d'affaires et des gouvernements adhérents.
- Deuxièmement, l'élaboration des Principes directeurs est dans une très large mesure l'aboutissement d'un processus intergouvernemental – ces Principes expriment **les attentes communes de trente gouvernements quant au comportement des entreprises**. Ils sont aussi le fruit de larges consultations avec les pays en dehors de l'OCDE, les entreprises et la société civile.
- Troisièmement, bien que le respect par les entreprises soit **volontaire**, les gouvernements adhérents se sont **engagés à promouvoir** les Principes directeurs et à veiller à ce qu'ils soient un instrument efficace.
- Enfin, comme il est dit dans le texte des Principes directeurs, il s'agit de pratiques exemplaires pour tous : on attend des entreprises multinationales et nationales qu'elles aient le même comportement dans tous les cas où des dispositions des Principes directeurs s'appliquent aux unes et aux autres.

## Quel a été, jusqu'ici, l'accueil réservé par les entreprises à ces initiatives, en particulier en France ?

24. Il ressort des recherches de l'OCDE qu'un grand nombre d'entreprises multinationales en France ont pris des mesures pour répondre aux problèmes soulevés dans les Principes directeurs et que leurs actions se rapprochent largement de celles observées dans un grand nombre de pays de l'UE. Ces entreprises ont amélioré leurs contrôles et pratiques de gestion de façon à assurer que leurs opérations quotidiennes se conforment à des normes de conduite

satisfaisantes. Elles travaillent avec d'autres acteurs -- en particulier les syndicats et les ONG -- pour améliorer leurs politiques et leurs pratiques de gestion et de diffusion de l'information dans les domaines économique, social et environnemental. **Les Principes directeurs s'efforcent de renforcer et de compléter ces efforts privés.**

25. Une étude de l'OCDE montre qu'un **grand nombre d'entreprises françaises participent activement à cette évolution en matière de gestion.** Pour ce qui est de la gestion de l'environnement, par exemple, il ressort des études qu'environ 70 pour cent des entreprises françaises opérant dans des secteurs ayant une forte incidence sur l'environnement ont publié des déclarations d'action, tandis que quasiment la moitié d'entre elles ont instauré des systèmes formels de gestion de l'environnement et que près de 40 pour cent établissent un rapport distinct sur l'environnement.

#### **Pour conclure,**

26. Permettez-moi de souligner à nouveau les raisons pour lesquelles je suis persuadé qu'il est dans l'intérêt de tous de faire des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales un instrument efficace. Premièrement, il s'agit d'un bon cadre de référence, fondé sur une analyse des meilleures pratiques dans l'ensemble des trente pays Membres de l'OCDE. Deuxièmement, les entreprises elles-mêmes ont eu et continueront d'avoir la possibilité d'influer sur l'élaboration des Principes directeurs, en participant à l'avenir, comme elles l'ont fait par le passé, au processus de consultation de l'OCDE. Troisièmement, compte tenu du large soutien dont font l'objet les Principes directeurs au niveau des pouvoirs publics, des entreprises et de la société civile dans les pays de l'OCDE, ils représentent en quelque sorte une caution dont les entreprises adhérentes peuvent se prévaloir lorsqu'elles doivent répondre aux questions posées par des actionnaires, des parties prenantes et des journalistes sur les problèmes de responsabilité.

27. Comme je l'ai mentionné au début de mes remarques, je suis convaincu que cette approche volontaire et concertée témoigne d'une évolution plus large vers un **nouveau paradigme de la gouvernance** qui semble émerger entre les quatre principaux acteurs. Ce système de gouvernance repose sur des efforts de gestion de plus en plus poussés, des lignes directrices non contraignantes internationalement acceptées et des règles juridiques nationales. Dans un pays comme le mien, le Japon, où l'intervention des pouvoirs publics guide depuis longtemps la conduite des entreprises, il s'agit d'un nouveau développement. Je crois comprendre que, pour la France, avec sa culture et sa tradition de droit romain, il s'agit là aussi d'un changement important d'approche.

28. Il nous appartient donc à tous maintenant d'œuvrer ensemble pour faire en sorte que ce nouveau paradigme de la gouvernance puisse être bénéfique pour nous tous.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.